

Secure Boxes : protéger les sources d'où qu'elles viennent et où qu'elles aillent

Dans le contexte actuel, avec une cybercriminalité en nette hausse ces dernières années, des piratages qui se multiplient et une surveillance généralisée des internautes et de leurs pérégrinations sur Internet, comment les journalistes et leurs médias protègent leurs sources? Quelles sont les balises légales et les digues imaginées par les médias pour sécuriser les échanges et la transmission d'informations sensibles ? Nous vous proposons quelques éléments de contexte, suivis d'un partage d'expérience, celle de Jean-Pierre Jacqmin, directeur de l'information et des sports à la RTBF.

PROTECTION DES SOURCES, UNE OBLIGATION LÉGALE

Protéger ses sources, l'identité de ses informateur·rices, veiller à gommer les renseignements qui pourraient révéler la provenance d'une information : ce sont des principes auxquels les journalistes doivent être particulièrement scrupuleux·euses. La protection des sources s'impose aux journalistes au travers de la déontologie qu'ils·elles doivent respecter, mais elle est aussi encadrée par la loi du 7 avril 2005. Ce texte établit que les journalistes ont le droit de taire leurs sources d'informations, qu'ils et elles ne peuvent pas être contraint·es de révéler leurs sources d'information, l'identité des informateur·rices, de dévoiler la nature ou la provenance de leurs infos, etc. Seules exceptions : si ces informations sont de nature à prévenir des infractions graves qui constituent une menace pour l'intégrité physique d'une ou de plusieurs personnes, c'est à-dire si le judiciaire s'en saisit.

TRANSMISSION SÉCURISÉE, OUTILS PERFECTIONNÉS

Mais aujourd'hui, cet enjeu crucial de protection des sources ne tient pas seulement à la capacité du ou de la journaliste à savoir tenir sa langue et à ne pas égarer ses carnets. L'utilisation d'outils informatiques implique de nouvelles précautions, à l'heure où la navigation sur Internet brasse à elle seule une quantité insoupçonnée d'informations. Chacun de nos clics au cours de nos recherches sur Internet sème des informations plus ou moins sensibles. Les documents transmis aux journalistes peuvent aussi contenir de nombreuses métadonnées : date à laquelle la donnée a été produite ou enregistrée, coordonnées géographiques du lieu où une photo a été prise, une vidéo tournée. Il est aussi question des métadonnées générées lors d'envoi de courriels, etc. Ces données, quand elles s'accumulent, peuvent permettre de remonter à la source, à la personne qui a fait par exemple fuiter ces documents, ce qui entrave la possibilité de protéger efficacement les sources. Les journalistes ont pourtant l'obligation de protéger la personne qui transmet une information sensible mais ils et elles doivent veiller à sécuriser au maximum le document informatique sur base duquel ils et elles vont travailler pour éviter de semer des indices sur cette source. Pour sécuriser ces échanges d'informations, plusieurs outils vont permettre de "gommer" en quelque sorte ce balayage de données. Il est notamment possible d'utiliser un VPN, un réseau privé virtuel qui chiffre le trafic Internet et masque l'adresse IP de son utilisateur·rice. Certains médias se sont équipés de "secure box", un système de soumission d'information que les organisations médiatiques et ONG peuvent installer pour accepter en toute sécurité les documents provenant de sources anonymes, telles que les lanceur·euses d'alerte.

EN PRATIQUE, COMMENT FONCTIONNE UNE SECURE BOX ?

La RTBF figure parmi les médias qui ont mis en place une secure box. Jean-Pierre Jacqmin, directeur de l'info-sports à la RTBF, a accepté de répondre à nos questions sur ces questions de sécurisation de l'information.

Quels moyens la RTBF a-t-elle développés pour protéger la transmission d'informations par voie informatique ?

Les boîtes mail sont sécurisées, elles sont dans un système d'intranet auquel personne n'a accès en dehors de la RTBF et dans lequel on veille au respect du RGPD. Parmi le personnel, une personne gère la sécurité informatique et veille à nous protéger d'intrusions dans les boîtes mails de journalistes. Nous sommes bien sûr très vigilantes à ne pas y laisser d'éléments qui relèveraient du secret des sources. C'est une protection des sources dans les deux sens : une obligation légale mais également une question de confiance envers nos sources. Un-e journaliste pourrait être poursuivi-e en justice pour ne pas avoir protégé ses sources, et pas seulement sur base du code de déontologie.

Par ailleurs, nous devons également protéger nos sources lors d'enquêtes judiciaires, voire de perquisitions. On ne peut pas livrer des sources, sauf dans des circonstances de menace imminente sur la vie de personnes, de préparation d'attentat ou crime, ou d'assassinat en préparation. Il y a quelques années, nous avons vécu l'intervention assez forte d'une magistrate dans les bâtiments de la RTBF, dans le cadre d'un dossier de terrorisme pour lequel il y avait des soupçons de complicité dans le chef d'une journaliste de la RTBF. Cette magistrate exigeait d'avoir accès à des boîtes mail, des ordinateurs, des carnets d'adresse de journalistes. Cette séquence a posé question. Plus généralement, nous recevons régulièrement des demandes de la justice d'obtenir telle ou telle pièce, des informations recueillies au-delà de ce que nous avons diffusé. Ce n'est pas un problème de donner accès aux éléments diffusés, mais tout ce qui est document interne, mail, photos, c'est hors de question. Par exemple, lors de manifestations qui tournent mal, nous sommes régulièrement sollicitées pour en fournir des images, des rushes mais nous ne permettons de voir que ce que nous avons diffusé.

La RTBF dispose également d'une secure box, pourquoi a-t-elle décidé d'y avoir recours ?

Avant, nous recevions nos sources de manière anonyme, dans des courriers déposés dans notre boîte aux lettres. Aujourd'hui, c'est impossible car il y a des caméras dans toutes les rues aux alentours de la RTBF. Nous avons dû nous adapter à cette société qui est de plus en plus dans la surveillance. (...) Si l'on veut protéger une source qui souhaite faire parvenir un document sensible, c'est beaucoup plus compliqué qu'avant.

Nous avons donc discuté de cette problématique avec des journalistes du Monde, de Libération, France Télévisions, etc. et nous avons abouti à la conclusion qu'il nous manquait un système de sécurisation des mails. C'est comme cela qu'est apparue « sources sûres ». Le Monde et la RTBF en étaient les premiers protagonistes mais nous avons veillé à ce que Le Soir, La Libre, et d'autres médias en France, au Canada et en Suisse en fassent partie. Ce dispositif permet à des gens de nous transférer des éléments totalement cryptés via TOR¹, et il nous permet aussi, entre journalistes, de nous partager des documents sans passer par des boîtes mails.

Quel genre d'informations parviennent à la RTBF via cette secure box ?

Au début de la mise en place de ce système, certain-es nourrissaient des réticences et craignaient que cette secure box ne devienne une boîte à dénonciations en tous genres. Il est vrai que nous avons reçu quelques dénonciations, des cas où des gens dénonçaient leurs voisins pour violences vis-à-vis de leur femme ou enfants, nous renvoyions donc cette information vers les services adéquats. Nous avons aussi reçu quelques fois des dénonciations fallacieuses (...).

¹ « TOR est un réseau multi-proxy qui ne repose pas sur des serveurs proxy spécifiques pour traiter les données. A la place, il utilise les connexions d'une multitude d'autres utilisateurs de TOR afin de masquer l'IP de l'utilisateur original ». Source : <https://www.lebigdata.fr/tor-tout-savoir>

Bien entendu, nous avons aussi reçu régulièrement des éléments d'informations, mais alors que certain-es s'attendaient à avoir un Wikileaks, ça ne s'est pas passé comme ça. Nous avons par exemple reçu des informations qui dénonçaient des méthodes peu scrupuleuses de promoteurs immobiliers pour obliger certain-es à vendre leur terrain, des méthodes de pression, des situations de mauvaise gestion dans des résidences pour personnes âgées. Ces informations ne sont pas très fréquentes certes, mais la secure box nous a apporté des renseignements. Dans le même temps, nous ne sommes pas toujours en train de faire la publicité de ce dispositif car il est discret et doit le rester.

Comment sont traitées ces informations qui arrivent via la secure box ?

Dans un premier temps, nous avons mobilisé deux personnes, puis une personne à temps partiel, puis finalement plus personne étant donné l'actualité très dense de ces dernières années mais nous réactivons l'outil depuis peu. Même si certains médias se sont retirés de ce projet, je plaide personnellement beaucoup pour son maintien. Ce n'est pas parce qu'une boîte aux lettres ne reçoit pas du courrier tous les jours, même tous les mois, qu'elle ne doit pas exister. Selon moi, elle garde sa pertinence aussi dans l'échange de données entre journalistes. Spécifiquement, par exemple, pour l'échange entre rédactions de documents très sensibles ayant fuité de dossiers judiciaires et donc qui pourraient être frappés du secret de l'instruction. En tant que journalistes, nous ne sommes pas tenu-es à ce secret, mais un-e juge d'instruction pourrait savoir d'où provient la fuite. Celles et ceux qui sont à la recherche des fuites d'informations sont aussi des grands financiers qui ne supportent pas que l'on enquête sur eux. Les procédures-bâillons² existent, nous devons veiller à protéger nos sources.

Le contexte actuel avec la guerre en Ukraine change-t-il la donne en termes de sécurisation des informations ?

Les attaques diligentées par des pirates, qui essaient de détruire nos systèmes, ne sont pas plus virulentes en ce moment. Elles sont fréquentes, quasi quotidiennes, et ce, avant même la guerre en Ukraine. La semaine dernière, nous avons demandé à tous nos journalistes de changer leur mot de passe, d'éteindre leur portable et de relancer leurs appareils. Depuis que TV5 Monde a été attaquée de manière très violente en 2015 – la chaîne a tout perdu, cette attaque a été jusqu'au fin fond de leur système – on redouble de prudence.

² Les fameuses SLAPPs dont on vous parle en page 8.